



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

FEVRIER 2022

Conseil communautaire du 2 FEVRIER 2022

Sommaire

I – CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE.....	4
1. Le contexte économique mondial et européen	4
1.1 L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques.	4
1.2 Zone euro : une reprise plus tardive mais solide	5
2. Le contexte économique national.....	5
2.1 Vers un retour à la normale de l'activité économique	5
2.2 Onde de choc amortie sur le marché du travail	5
2.3 Une inflation transitoire qui se prolonge.....	6
2.4 Des entreprises qui se portent bien	6
2.5 Des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise.....	6
2.6 Des investissements publics de long-terme avec France 2030	7
II.PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2022 RELATIVES AUX COLLECTIVITES	
LOCALES	7
1. Des transferts financiers de l'État aux collectivités en augmentation	7
2. Concours financiers de l'État (52,7 Mds €)	7
3. Variables d'ajustement : comme en 2021, une baisse très réduite en 2022	8
5. Hausse de la péréquation verticale	8
6. Réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation.....	9
7. Suppression des dépenses fiscales inefficaces	9
8. Habilitation à modifier par ordonnance le régime de responsabilité des gestionnaires publics.....	10
III – LE CONTEXTE DE NOTRE TERRITOIRE ET LES ELEMENTS FINANCIERS 2021	10
1. Présentation des différents budgets	10
2.L'autofinancement – Evolution 2018 - 2021.....	12
2.1 Budget principal et budgets annexes SPA.....	12
2.2 Budget annexe SPANC	13
2.3 Budget annexe Déchets Recyclables	14
3.La dette	14
3.1 Budget principal et budgets annexes SPA consolidés.....	14
3.2 Budget autonome Déchets Recyclables.....	15
3.3 Budget ZA des Noires Terres	16

4.La fiscalité intercommunale.....	16
5.Les charges de personnel de l'ensemble de la structure.....	17
6.La politique d'investissement.....	21
6.1 Budget principal.....	21
6.3 BUDGET ANNEXE SPANC (autonome).....	23
6.4 BUDGET ANNEXE DECHETS RECYCLABLES (autonome).....	23
6.5 BUDGET ANNEXE BAT RUE DE VIRE.....	23
6.6 BUDGET ANNEXE PREBOCAP.....	23
6.7 BUDGET ANNEXE ZA NOIRES TERRES.....	23
6.8 BUDGET ANNEXE ZA VAL D ARRY.....	23
6.9 BUDGET ANNEXE PSLA VB VA.....	23
6.10 BUDGET ANNEXE PSLA CAUMONT.....	23
IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET LES PRIORITES D' ACTIONS 2022 - 2026.....	24
1. Evolution de la capacité d'autofinancement du budget principal 2022 – 2026.....	24
2. Dépenses de Fonctionnement budget principal.....	26
2.1 Dépenses de personnel.....	26
2.2 Participations et subventions.....	26
2.3 Autres dépenses de fonctionnement.....	28
3. Evolution des dépenses de fonctionnement 2022 – 2026.....	29
3.1 Budgets SPA.....	29
3.2 Budgets autonomes.....	29
4. Les recettes de fonctionnement du budget principal.....	30
4.1 Concours de l'Etat et subventions.....	30
4.2 Fiscalité.....	30
4.3 Autres recettes (produits des services, ...).....	31
5.Evolution des recettes de fonctionnement 2022 – 2026 des budgets SPA.....	31
6. Une intercommunalité engagée dans la relance de l'économie grâce à ses investissements.....	32

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312- 1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et celui des communes au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours (décret n°2016-841 du 24/06/2016). Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à au siège de l'EPCI.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs à long terme de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le présent document, remis à chaque élu doit permettre, dans une totale transparence et dans les meilleures conditions, de préparer, le vote du budget primitif.

Il est proposé d'exposer le **contexte général économique et social** (I) et les principales mesures de la **loi de finances 2022** (II), les données spécifiques au contexte local et les **éléments financiers 2021** pour notre territoire (III), enfin de définir les **projets d'aménagement et d'investissement pour les années 2022 - 2026** à venir (IV).

I – CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1. Le contexte économique mondial et européen

1.1 L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques.

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au T1 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part, la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin, une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).

Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être retrouvé dans la plupart des grandes économies entre la fin de l'année 2021 et le premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait ainsi à 5,7 % en 2021 puis, ralentirait à 4% en 2022.

1.2 Zone euro : une reprise plus tardive mais solide

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (au T2) qu'aux Etats-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays.

Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre 2021. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants, les difficultés d'approvisionnement et la hausse importante des prix de l'énergie qui ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (4,1 % en zone euro en octobre 2021 contre 0,9 % en janvier 2021).

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1 %.

2. Le contexte économique national

2.1 Vers un retour à la normale de l'activité économique

Malgré les quatrième et cinquième vagues épidémiques, principalement portées par le variant Delta et Omicron, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Grâce à la progression de la vaccination contre le COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France. En stagnation au premier trimestre de l'année 2021, la croissance du PIB a été de 1,3 % au second trimestre et de 3 % au troisième trimestre. Au T3 2021, le PIB s'est ainsi situé à 0,1 % sous son niveau d'avant crise sanitaire (T4 2019).

Dans ce contexte favorable, les économistes prévoient une croissance proche de 1 % au T4 2021 et un retour de l'économie française à son niveau pré-pandémique d'ici la fin de l'année 2021. Néanmoins, certains points de vigilance sont à prendre en compte. D'une part, le rythme de vaccination varie fortement d'une région du monde à une autre, ce qui pourrait favoriser l'émergence de nouveaux variants qui impacteraient les chaînes de valeurs mondiales en cas de nouveaux confinements régionaux. D'autre part, de nombreuses entreprises françaises font face à des difficultés d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile.

2.2 Onde de choc amortie sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé. Au S1 2021, 438 000 emplois ont été créés, permettant à l'emploi salarié de dépasser son niveau pré-pandémique dès juin 2021.

D'ici la fin de l'année 2021, la population active retrouverait une trajectoire tendancielle et le taux de chômage baisserait à 7,6 %, se positionnant en dessous des niveaux pré-pandémiques. Cette amélioration s'accompagne néanmoins du retour des difficultés en termes de recrutement. En effet, d'après un sondage de l'INSEE, plus de 40 % des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en août 2021. Cette tendance est encore plus notable dans le secteur du bâtiment, dans lequel 72 % des entreprises estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en juillet 2021.

2.3 Une inflation transitoire qui se prolonge

Après un épisode de baisse en 2020, l'inflation des Indices des Prix à la Consommation (IPC) a progressivement regagné du terrain pour atteindre 2,6 % en octobre 2021. C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée en octobre (1,5 point).

Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules personnels a aussi joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. On a par ailleurs observé un rattrapage de prix dans les services, notamment ceux qui ont été le plus durement touchés par les restrictions sanitaires. Enfin, pour certains biens manufacturés, la demande a rebondi à l'issue des confinements alors que l'offre a été pénalisée par des pénuries de biens intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement conduisant à des difficultés de production.

L'inflation s'est avérée plus élevée que ce qui était précédemment anticipé mais son caractère transitoire n'est pas remis en cause à ce stade. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de certains biens intermédiaires, le niveau élevé des prix du gaz cet hiver, les risques de nouvelles ruptures des approvisionnements en cas de nouveaux confinements rendent les projections d'inflation plus incertaines et font indubitablement peser un biais haussier sur les prévisions. Il est prévu dès lors que l'inflation IPC restera dans la zone des 2,5 % au cours du dernier trimestre 2021 pour ensuite se replier progressivement vers 1 % à la fin de l'année 2022. En moyenne annuelle, après 0,5 % en 2020, l'inflation IPC atteindrait 2,1 % en 2021 et 2,5 % en 2022.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

(croissance en %, moyenne annuelle)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PIB réel	1,8	- 8,0	6,7	3,6	2,2	1,4
IPCH	1,3	0,5	2,1	2,5	1,5	1,6
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	1,8	1,7	1,7
Investissement des entreprises	3,4	- 8,8	11,7	2,4	4,4	3,5
Consommation des ménages	1,9	- 7,2	4,6	6,1	2,2	1,0
Pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	1,7	0,6	1,3	1,1
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active, moyenne annuelle)	8,4	8,0	8,0	7,9	7,8	7,7

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

Sources : Comptes nationaux trimestriels Insee du 29 octobre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

2.4 Des entreprises qui se portent bien

Les résultats des entreprises françaises sont bons. Les mesures de soutien mises en place par le Gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'Etat, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés (passé, pour le taux normal de 28 % en 2020 à 26,5 %). Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment.

2.5 Des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022.

Le déficit public devrait atteindre 8,4 % du PIB en 2021 (après 9,1 % en 2020) et baisser à 4,8 % en 2022. Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Ainsi, le Gouvernement compte davantage sur la conjoncture économique favorable

plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques. Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique).

A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée :

- une inflation durablement plus élevée qu'attendue et
- un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité.

Trajectoire des finances publiques

En % de PIB	2018	2019	2020	2021	2022
Déficit public	-2,3	-3,1	-9,1	-8,4	-4,8
Croissance volume de la dépense publique (hors CI)	-0,9	1,9	6,6	3,4	-3,5
Taux de prélèvements obligatoires	44,7	43,8	44,5	43,7	43,5
Taux de dépenses publiques (hors CI)	54	53,8	60,8	59,9	55,6
Dette publique	97,8	97,5	115	115,6	114

2.6 Des investissements publics de long-terme avec France 2030

Le plan « France 2030 » répond aux grands défis de notre temps, en particulier la transition écologique, à travers un plan d'investissement massif pour faire émerger les secteurs technologiques de demain et accompagner les transitions dans les domaines de l'énergie, l'automobile, l'aéronautique ou encore l'espace.

Il est doté de 30 milliards d'euros déployés sur 5 ans et vise à développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir.

II. PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2022 RELATIVES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

La loi de finances 2022 a été promulguée le 30 décembre 2021. Elle a été publiée au Journal officiel du 31 décembre 2021.

1. Des transferts financiers de l'État aux collectivités en augmentation

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle. Ils atteignent 105,5 milliards € dans la loi de finances 2022 à périmètre courant, en hausse de 1,2 % (+ 1,3 Mds €) par rapport à la LFI 2021. Cette augmentation est principalement liée à la fiscalité transférée.

2. Concours financiers de l'État (52,7 Mds €)

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT), la TVA des régions et celle du fonds de sauvegarde des départements. Ces concours progressent par rapport à 2021, hors mesures exceptionnelles de soutien pendant la crise sanitaire, sous l'effet de nouvelles mesures :

- création d'une dotation de compensation de la baisse du dispositif de compensation péréquée (DCP) pour les départements (52 M€)

- instauration d'un fonds d'urgence au profit des collectivités sinistrées par la tempête Alex dans les Alpes-Maritimes
- doublement de la dotation biodiversité, bénéficiant aux collectivités hébergeant des zones naturelles protégées sur leur territoire (10 M€)

Les PSR s'élèvent à 43,21 milliards € en 2022, c'est-à-dire hors dispositifs exceptionnels adoptés durant la crise sanitaire, en hausse de 292 millions € par rapport à la LFI 2021. Cette évolution est principalement due à :

- la hausse prévisionnelle de 352 millions € de compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et CFE des locaux industriels, afin de neutraliser les effets de la réforme des impôts de production
- l'augmentation prévisionnelle de 41 millions € de compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale due essentiellement à la progression de la compensation de l'exonération de CFE pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 000 €
- la baisse de 50 millions € de deux dotations au titre de la minoration des variables d'ajustement
- la diminution anticipée de 46 millions € du FCTVA

La DGF 2022 est stable avec un montant de 26,802 milliards € : 18,3 milliards € pour le bloc communal et 8,5 milliards € pour les départements.

3. Variables d'ajustement : comme en 2021, une baisse très réduite en 2022

La loi de finances prévoit une minoration très limitée des variables d'ajustement de 50 millions € pour 2022, uniquement fléchée sur les régions. Elle concerne la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi que la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE). Les variables d'ajustement du bloc communal et des départements sont épargnées.

4. Des dotations de soutien à l'investissement local en hausse pour 2022

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 2,1 milliards € dans la loi de finances 2022, montant en hausse (lié à la DSIL) comparativement à 2021 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 907 millions € (+337 millions € par rapport à 2021)
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €.

5. Hausse de la péréquation verticale

Elle représente 230 millions € en 2022. Elle était de 220 millions € sur 2021. Pour la 4ème année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. La conséquence est d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

<i>En millions €</i>	Montants 2022	Hausses 2021 / 2022
EPCI		
Dotation d'intercommunalité	1 623	+ 30
COMMUNES		
Dotation nationale de péréquation (DNP)	794	-
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 566	+ 95
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	1 877	+ 95
DÉPARTEMENTS		
Dotations de péréquation (DPU et DFM*)	1 533	+ 10
FDPTP**	284	-
TOTAL	8 677	+ 230

* Dotation de péréquation urbaine et dotation de fonctionnement minimale

** Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle

6. Réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation

Pour neutraliser les effets des réformes fiscales (la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de foncier bâti aux communes, la fraction de TVA aux EPCI et aux départements et la compensation des pertes de recettes liées à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels), ce nouveau calcul des indicateurs financiers a pour objectif de bien tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités et donc de retranscrire le plus justement possible la potentielle richesse des territoires.

Plusieurs impositions communales (droits de mutation à titre onéreux perçus par les communes, taxe locale sur la publicité extérieure...) seront intégrées au calcul du potentiel financier des communes et du potentiel financier agrégé utilisé pour la répartition du FPIC avec toujours l'objectif de renforcer la capacité des indicateurs à refléter une image fidèle de la richesse relative des collectivités concernées. De plus, il est proposé la simplification du calcul de l'effort fiscal et de l'effort fiscal agrégé en le centrant sur les produits perçus par la commune elle-même plutôt que sur la pression fiscale subie par les ménages sur le territoire d'une commune. Afin d'éviter des évolutions trop importantes dans la répartition des dotations, le Gouvernement étend la fraction de correction permettant le lissage des modifications. Les modalités de calcul de cette fraction de correction seront précisées par décret. Cette fraction de progression diminuera progressivement à compter de 2023, pour s'éteindre en 2028.

7. Suppression des dépenses fiscales inefficaces

L'objectif est de répondre aux demandes de la loi de programmation des finances publiques, en supprimant des mesures fiscales inefficaces. En ce qui concerne les collectivités, il est proposé de supprimer les exonérations temporaires de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour les entreprises bénéficiant de l'exonération d'impôt sur les sociétés pour reprise d'une entreprise ou d'un établissement industriel en difficulté.

8. Habilitation à modifier par ordonnance le régime de responsabilité des gestionnaires publics

La réforme de l'organisation financière de l'État comprend plusieurs mesures qui visent à :

- mieux coordonner et proportionner les contrôles
- simplifier les procédures
- déconcentrer la gestion budgétaire pour renforcer la capacité d'action de l'État dans les territoires

La conséquence est une rénovation en profondeur du régime de responsabilité des ordonnateurs et des comptables publics.

Le nouveau régime visera à sanctionner, de façon plus efficace et ciblée, les fautes graves concernant l'exécution des recettes / dépenses ou la gestion des biens des entités publiques, ayant causé un préjudice financier significatif. Il ouvrira la possibilité de sanctionner les fautes de gestion en cas de négligences et carences graves dans l'exercice des contrôles réalisés par les acteurs de la chaîne financière, sous réserve qu'elles aient été à l'origine d'un préjudice financier important. Et il modernisera d'autres infractions actuellement prévues par le code des juridictions financières et le régime spécifique de la gestion de fait.

III – LE CONTEXTE DE NOTRE TERRITOIRE ET LES ELEMENTS FINANCIERS 2021

1. Présentation des différents budgets

Prebocage Intercom dispose de plusieurs budgets :

- 89500- B Principal
- 89501- SPANC (autonome)
- 89504- BAT ROUTE DE VIRE
- 89505- ZA NOIRES TERRES (Stock)
- 89509- PREBOCAP
- 89510- CLEMENCEAU (Stock)
- 89511- ZA VAL D ARRY(Stock)
- 89512- Déchets Recyclables (autonome)
- 89513- PSLA VB VA
- 89514- PSLA CAUMONT

Les résultats consolidés 2021 (= total des fonds de roulement au 31/12 budget principal et budgets annexes ; fonctionnement et investissement) de l'intercommunalité sont estimés à 4 335 k€ contre 5 087 k€ l'an passé.

	BUDGETS SPA							BUDGETS AUTONOMIES		BUDGETS LOTISSEMENTS (STOCKS)	
	CA 2021 ESTIME	PRINCIPAL	BAT RUE VIRE	PREBOCAP	PSLA VB ARR	PSLA CAUMONT	TOTAL	SPANC	DECHETS RECY	ZA NOIRES TERRES	CLEMENCEAU ZA VAL D'ARRY
Impôts directs (y compris compensations fiscales)	2 995 039						2 995 039				
Impôts indirects	1 612 878						1 612 878				
Attribution de compensation+dotation de solidarité	288 702						288 702				
Dotations de l'Etat/conseil généra/CAF	1 535 537		1 408				1 536 945				
Autres recettes de gestion	244 505	31 894	50 813	34 538	687	362 437	2 348 367				
Produits de gestion courante (1)	6 676 661	31 894	52 221	34 538	687	6 796 000	2 348 367				
Dépenses de personnel	1 901 481	159				1 901 640	35 011	771 908			
Transferts versés	947 466		14 315			961 781	5 654	284 607	22 411	4 797	2 967
Autres dépenses de gestion	3 122 417	11 323	20 202	11 663	687	3 166 291	83 244	977 244	168 745	6 759	322 392
Charges de gestion courante (2)	5 971 364	11 482	34 517	11 663	687	6 029 711	123 909	2 033 759	191 157	11 555	325 359
Excédent brut de fonctionnement (EBF) (3) = (1)-(2)	705 297	20 412	17 704	22 875	0	766 289	-15 673	314 608	9 048	-11 555	-325 359
Produits financiers						0					
Charges financières (5)	318	876	6 077	12 135		19 406		8 054			
Résultat financier (6) = (4)-(5)	-318	-876	-6 077	-12 135	0	-19 406		-8 054	0	0	0
Produits exceptionnels (7)	67 860		11 532			79 392	1 322	22 749			
Charges exceptionnelles (8)	76 772	1	768			77 541	2 297	63 159			
Résultat exceptionnel (9) = (7)-(8)	-8 912	-1	10 764	0	0	1 851	-975	-40 410	0	0	0
Capacité d'autofinancement (CAF) (10) = (3)+(6)+(9)	696 067	19 535	22 391	10 740	0	748 734	-16 647	266 145	9 048	-11 555	-325 359
Fonds de roulement au 31 décembre (20) = (19)+(16)-(17)	3 894 606	-369 724	753	-598 718	61 452	2 988 369	62 965	627 309	654 799	1 333	0
Encours de dette au 31 décembre (**) (22)=(21)+(a)-(d)	750 000	195 995	410 933	1 872 927	485 000	3 714 856	0	533 639	595 000	0	0
Capacité de désendettement (10/22)	1,08	10,03	18,35	174,38		4,96	0,00	2,01	65,76	0,00	0,00

2.L'autofinancement – Evolution 2018 - 2021

2.1 Budget principal et budgets annexes SPA

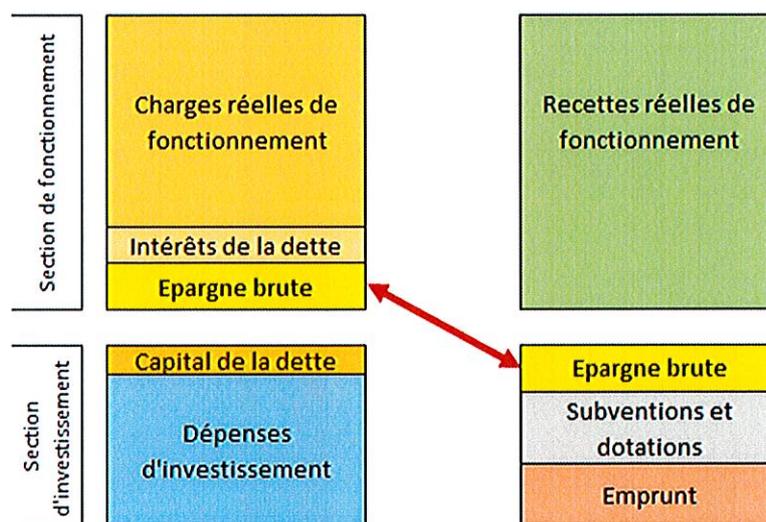
Les trois composantes de l'autofinancement sont l'excédent brut de fonctionnement, le résultat financier et le résultat exceptionnel. Le tableau ci-après en décrit l'évolution depuis 2018 :

BUDGETS SPA				
	2018	2019	2020	2021
Recettes de gestion	7 031 392,92	6 891 798,20	7 174 452,97	6 796 000,38
Dépenses de gestion	5 552 809,09	5 950 834,57	5 758 093,46	6 029 711,41
EPARGNE DE GESTION (ou EBE)	1 478 583,83	940 963,63	1 416 359,51	766 288,97
Résultat financier	-8 626,07	-9 728,01	-17 278,52	-19 405,74
Résultat exceptionnel	-267 793,71	-245 629,31	18 033,00	1 851,00
EPARGNE BRUTE (ou CAF)	1 202 164,05	685 606,31	1 417 113,99	748 734,23

TAUX EPARGNE BRUTE	17,1%	9,9%	19,8%	11%
---------------------------	--------------	-------------	--------------	------------

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

L'équilibre sectionnel



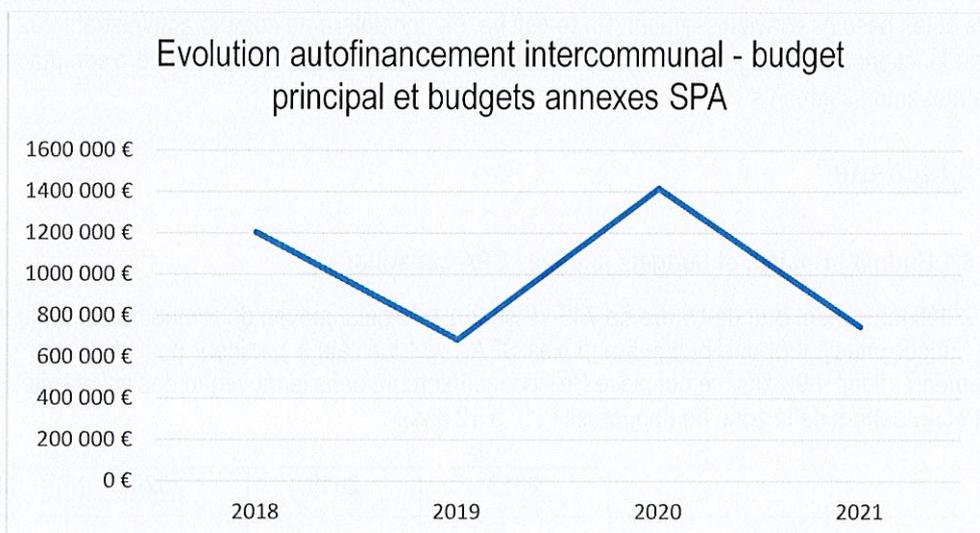
Entre 2020 et 2021, les recettes de gestion du budget principal sont en baisse de 348 k€, soit -4,9 %. A noter :

- Le remboursement en 2020 des avances remboursables des budgets annexes (-698 k€) et des masques COVID 2020 (-81 k€)
- La DGF (dotation d'intercommunalité et de compensation) -45 k€
- Les subventions de fonctionnement (-24 k€)
- Le FCTVA (-43 k€)
- Les produits exceptionnels et revenus des immeubles +50 k€
- Les atténuations de charges (remboursement personnel) +39 k€
- La fiscalité et compensations diverses (+454 k€)

Entre 2020 et 2021, les dépenses de gestion du budget principal sont en hausse de 355 k€, soit +6,2 %. A noter :

- Charges courantes +184 k€ dont :
 - +51 k€ contrats prestations service (incluant saison culturelle)
 - +167 k€ entretien voirie, terrains (travaux sur l'Odon, restauration des cours d'eau, entretien ZA, voirie, chemins de randonnée)
 - +15 k€ dommages ouvrages gymnase VB
 - +38 k€ études (RCE Ajon, Résilience CCI)
 - +26 k€ taxe foncière et autres (SACEM,...)
 - 113 k€ achat masques COVID en 2020
- Charges de personnel +198 k€
- Autres charges -98 k€ dont :
 - 71 k€ déficit budgets annexes
 - 48 k€ subventions aux associations
- Charges exceptionnelles +75 k€ Impulsion Relance

L'autofinancement intercommunal s'élève donc, en 2021, à 29,8 € par habitant, contre 56,4 € l'an passé. Cet autofinancement dégagé par la section de fonctionnement aura permis, en 2021, de financer 153,7 k€ de remboursement en capital de la dette et une partie des projets d'investissement pour 595 k€.



2.2 Budget annexe SPANC

BUDGET SPANC				
	2018	2019	2020	2021 estimé
Recettes de gestion	143 050,81	70 126,51	78 834,23	108 236,10
Dépenses de gestion	121 447,53	87 850,64	111 725,71	123 908,64
EPARGNE DE GESTION (ou EBE)	21 603,28	-17 724,13	-32 891,48	-15 672,54
Résultat financier	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat exceptionnel	-1 907,94	-1 119,90	-7 880,80	-974,84
EPARGNE BRUTE (ou CAF)	19 695,34	-18 844,03	-40 772,28	-16 647,38
TAUX EPARGNE BRUTE	13,8%	-26,9%	-51,7%	-15,4%

Le budget du SPANC est déficitaire en 2021, comme depuis 2019, même si l'excédent cumulé permet à nouveau de combler le déficit annuel de 2021. Il faudra donc être vigilant pour 2022 afin d'assurer une facturation continue

et programmée avec un nombre de visites contrôlé. A noter que le marché public de contrôles de bon fonctionnement sera renouvelé en 2022.

2.3 Budget annexe Déchets Recyclables

BUDGET DECHETS RECYCLABLES				
	2018	2019	2020	2021
Recettes de gestion	2 157 943,58	2 141 669,95	2 155 220,13	2 348 366,89
Dépenses de gestion	1 825 077,76	1 867 796,95	1 834 830,79	2 033 758,52
EPARGNE DE GESTION (ou EBE)	332 865,82	273 873,00	320 389,34	314 608,37
Résultat financier	-15 466,96	-10 545,64	-9 030,08	-8 053,85
Résultat exceptionnel	-3 475,91	-83 687,57	-19 320,42	-40 409,77
EPARGNE BRUTE (ou CAF)	313 922,95	179 639,79	292 038,84	266 144,75
TAUX EPARGNE BRUTE	14,5%	8,4%	13,6%	11,3%

Le budget DR, quant à lui, révèle un taux d'épargne brute qui démontre que les recettes couvrent bien les dépenses et les besoins d'investissement. En revanche, on constatera au compte administratif 2021 un résultat courant de fonctionnement négatif (estimé à -35,5 k€) compte tenu des opérations d'ordre comptables liées aux dotations aux amortissements.

3.La dette

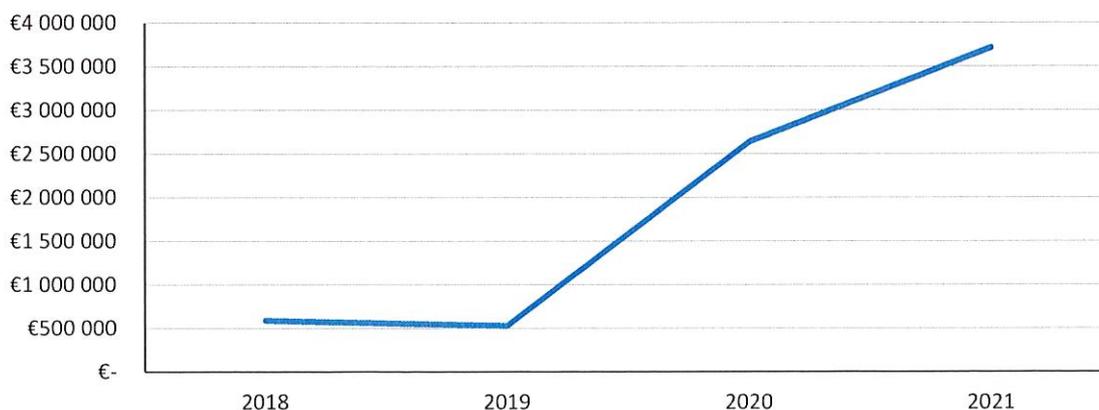
3.1 Budget principal et budgets annexes SPA consolidés

Avec un autofinancement brut de l'ordre de 749 k€ en 2021, le délai moyen de remboursement du stock de dette du budget principal et des budgets annexes SPA (seul indicateur pertinent pour apprécier le niveau d'endettement) atteint 4,96 ans, ce qui place Prébochage Intercom dans la moyenne des collectivités (entre 5 et 7 ans) et en-dehors de la zone de dangerosité (10 à 12 ans).

	2018	2019	2020	2021
Capacité de désendettement	0,5 an	0,8 an	1,9 an	4,96 ans

Fin 2021, l'encours global de la dette par habitant est de 148 €.

Evolution encours de la dette budget principal et budgets annexes SPA



En 2021, Prébocage Intercom a eu recours à trois emprunts, d'un total de 1 235 000 €, pour le financement des travaux d'aménagement du 31 rue de Vire à les Monts d'Aunay (200 000 €), pour la réhabilitation du gymnase de Villers Bocage (550 000 €) et pour la construction du PSLA de Caumont sur Aure (485 000 €).

Structure et gestion de la dette intercommunale (banque : la Banque Postale)					
Emprunt	1ère échéance	Dernière échéance	Capital emprunté	Type taux	Niveau taux
Aménagement 31 rue de Vire (espaces administratifs)	01/04/2022	01/01/2037	200.000 €	Fixe	0,62 %
Réhabilitation gymnase Villers Bocage	01/04/2022	01/01/2037	550.000 €	Fixe	0,62 %
Construction PSLA Caumont sur Aure	01/04/2022	01/01/2037	485 000 €	Fixe	0,62 %
(banque : Caisse d'Epargne)					
Réhabilitation bâtiment rue de Vire Les Monts d'Aunay (Prébocap 2)	06/06/2020	06/03/2035	221 000 €	Fixe	0,46 %
Construction Prébocap	15/09/2018	15/06/2033	536 000 €	Fixe	1,47 %
Construction PSLA VB et VA	05/09/2020	05/06/2042	2 000 000 €	Fixe	0.68 %

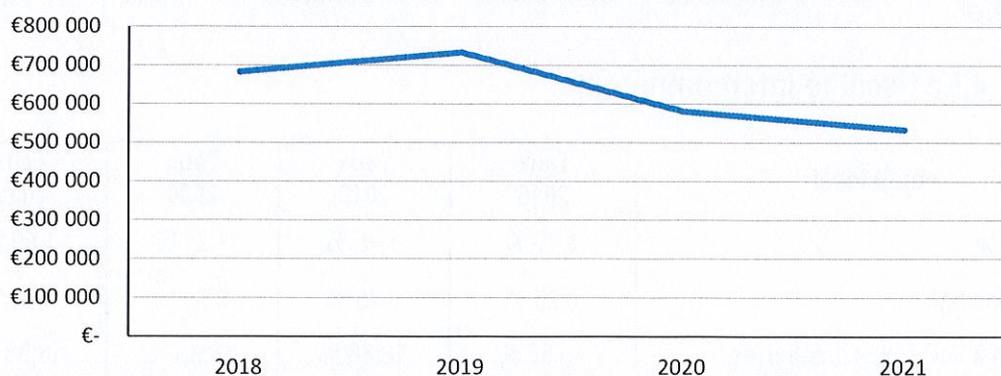
3.2 Budget autonome Déchets Recyclables

Avec un autofinancement brut de l'ordre de 266 k€ en 2021, le délai moyen de remboursement du stock de dette du budget annexe Déchets Recyclables (seul indicateur pertinent pour apprécier le niveau d'endettement) atteint 2,01 ans.

	2018	2019	2020	2021
Capacité de désendettement	2,17 ans	4,08 ans	1,99 an	2,01 ans

Fin 2021, l'encours global de la dette par habitant est de 21 €.

Evolution encours de la dette annexe Déchets Recyclables



En 2021, Prébocage Intercom a eu recours à un emprunt, d'un total de 150 000 €, pour financer l'acquisition d'une benne d'ordures ménagères réalisée en 2020.

Structure et gestion de la dette intercommunale (banque : Caisse d'Epargne)					
Emprunt	1ère échéance	Dernière échéance	Capital emprunté	Type taux	Niveau taux
Achat matériel harmonisation	05/03/2020	05/12/2024	250.000 €	Fixe	0,20 %
Travaux sur les 2 déchetteries	16/09/2009	16/02/2024	51.216 €	Fixe	4,35 %
Achat BOM	05/04/2021	05/01/2025	150 000 €	Fixe	0,37 %
Création pour la RI complémentaire	15/01/2016	15/01/2022	63 000 €	Fixe	1,60 %
Achat BOM	15/11/2016	15/08/2023	119 500 €	Fixe	1,15 %
Travaux déchetterie Maisoncelles Pelvey	15/04/2017	15/01/2037	188 900 €	Fixe	1,52 %
Achat BOM	15/01/2018	15/10/2023	140 000 €	Fixe	0,61 %
Achat BOM	15/03/2018	15/12/2022	127 800 €	Fixe	0,60 %
Garage atelier stockage	01/12/2015	01/09/2030	110 000 €	Fixe	2,27 %

3.3 Budget ZA des Noires Terres

En 2021, Prébocage Intercom a eu recours à un emprunt, d'un total de 595 000 €, pour financer les travaux d'aménagement de l'ilot Nord de la ZA des Noires Terres.

Fin 2021, l'encours global de la dette par habitant est de 23,7 €.

Structure et gestion de la dette intercommunale (banque : Banque Postale)					
Emprunt	1ère échéance	Dernière échéance	Capital emprunté	Type taux	Niveau taux
Aménagement ZA des Noires Terres	01/04/2022	01/01/2037	595.000 €	Fixe	0,62 %

4. La fiscalité intercommunale

Impôt local	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021
Foncier bâti	1,25 %	1,25 %	1,25 %	1,55 %
Foncier non bâti	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,95 %
Cotisation foncière des entreprises	18,88 %	18,88 %	18,88 %	18,88 %

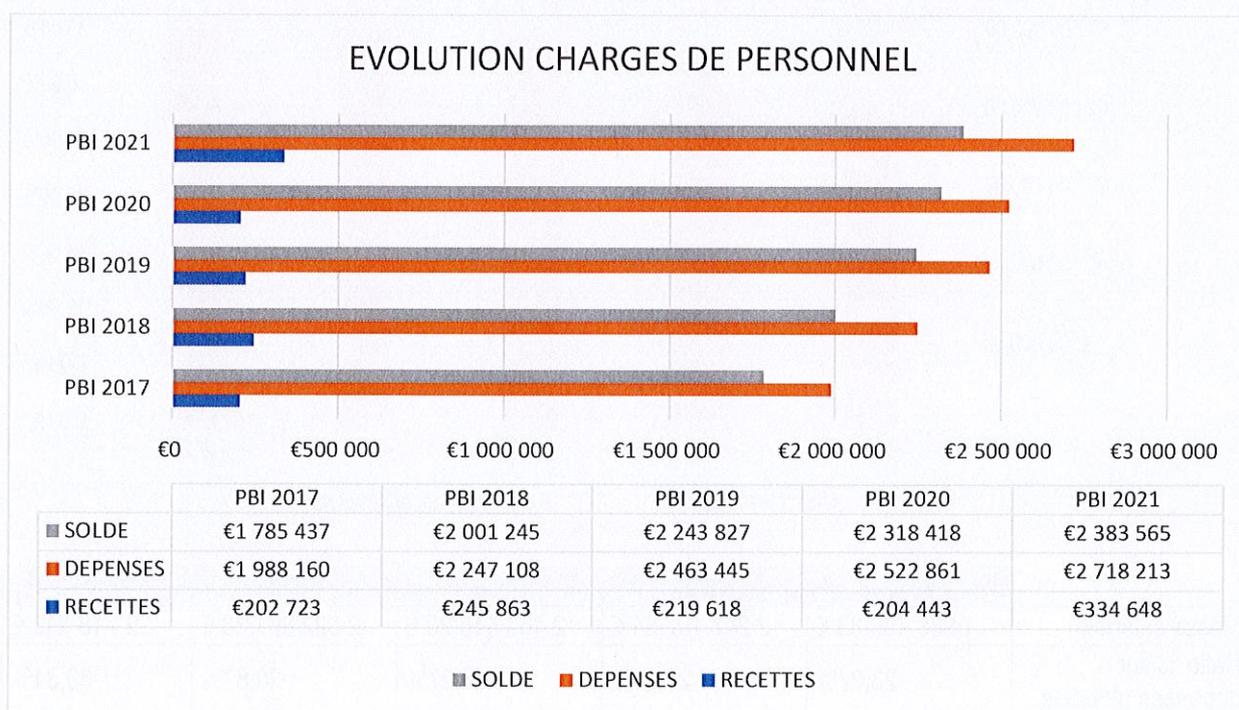
Pour rappel, depuis 2021, le produit de la taxe d'habitation est considéré comme une ressource fiscale indépendante des taux votés en 2021.

Produit fiscal perçu			
	2020	2021	Evol. 2020 - 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	198 657 €	234 287 €	+35 630 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	133 589 €	143 355 €	+9 766 €
Taxe d'habitation	1 441 171 €	287 971 €	-1 153 200 €
Cotisation foncière des entreprises	972 869 €	776 695 €	-196 174 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	696 396 €	741 979 €	+45 583 €
Taxe sur les surfaces commerciales	222 316 €	207 591 €	-14 725 €
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux	194 909 €	203 276 €	+8 367 €
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	0 €	93 360 €	+93 360 €
Fraction de TVA		1 500 476 €	+1 500 476 €
TOTAL	3 859 907 €	4 188 990 €	+329 083 €

La question de l'évolution des taux sera abordée lors du vote du budget.

5. Les charges de personnel de l'ensemble de la structure

L'ensemble des charges de personnel depuis la création de la structure en 2017 peut être représenté comme suit :



Evolution coût net masse salariale				
	2017 - 2018	2018 - 2019	2019 - 2020	2020 - 2021
En valeur	+215 808 €	+242 582 €	+74 591 €	+ 65 147 €
En %	+12,1 %	+12,1 %	+3,3 %	+2,9 %

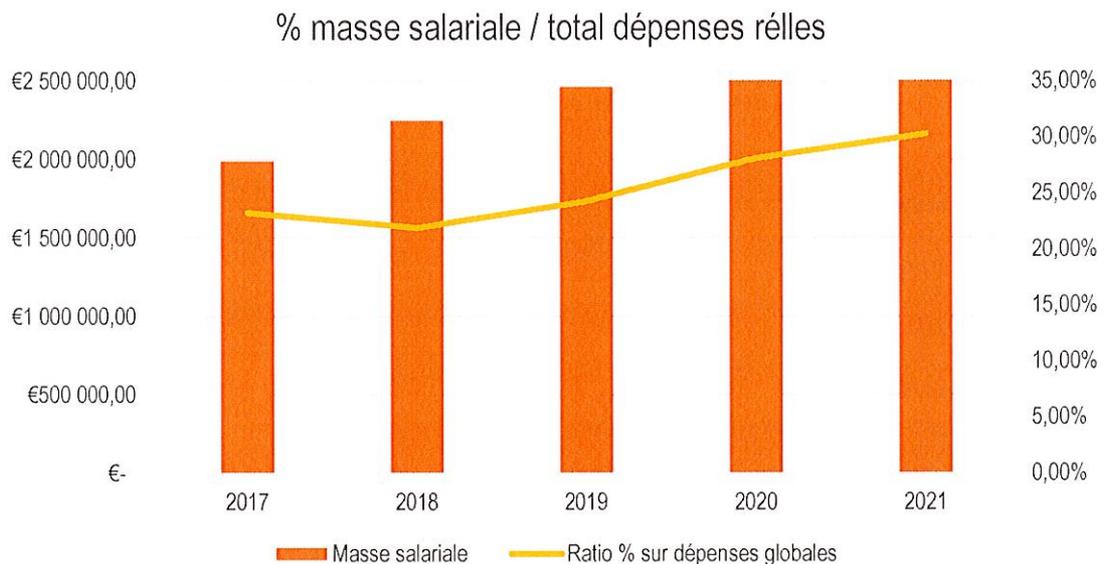
Entre 2020 et 2021, le coût net de la masse salariale a évolué de 2,9 % après avoir connu des hausses conséquentes depuis 2017, date de la création de Prébochage Intercom.

Concernant l'augmentation des charges de personnel, elle trouve son explication dans :

- Deux augmentations successives du SMIC au 1^{er} janvier et au 1^{er} octobre 2021 représentant plus de 3% d'augmentation.
- Les évolutions de carrières liées au statut (avancements d'échelon)
- La nécessité de remplacer les arrêts de travail longs : 3 congés maternité en 2021 remplacés par des contractuels pour environ 41 000 €
- Les créations de postes détaillées dans le paragraphe sur le tableau des effectifs.

Cette augmentation, prévue dès le vote du budget 2021, a toutefois été atténuée du fait des mouvements de personnel qui ont entraîné des vacances de postes le temps des procédures de recrutement. Cela explique le fait que le budget du personnel n'ait été réalisé qu'à hauteur de 86 %. En revanche, le budget 2022 connaîtra une hausse puisque les postes créés, cette fois, sont quasiment tous pourvus.

Les recettes en atténuation de charges de personnel intègrent les remboursements des rémunérations d'agents absents pour des arrêts longs, des congés maternités (+ 40 000 € au chapitre 013), la participation de l'Etat au financement de contrats aidés et des différents partenaires au financement de certains postes subventionnés (détail p.19).



	2017	2018	2019	2020	2021
Masse salariale	1 988 159,83 €	2 247 107,84 €	2 463 445,20 €	2 522 861,38 €	2 718 213 €
Ratio % sur dépenses globales	23,27%	21,94%	24,27%	26,87%	30,31%

En 2019, ce ratio s'élevait à 39.2 % pour l'ensemble des groupements de communes à fiscalité propre appartenant à la même strate de population que Pré Bocage Intercom (source site institutionnel <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2021#>)

Pour parfaire les éléments de compréhension quant à l'évolution des dépenses de personnel sur ce dernier exercice et prévoir leur évolution dans l'année à venir, nous pouvons présenter ci-dessous le détail des différentes évolutions relatives au personnel :

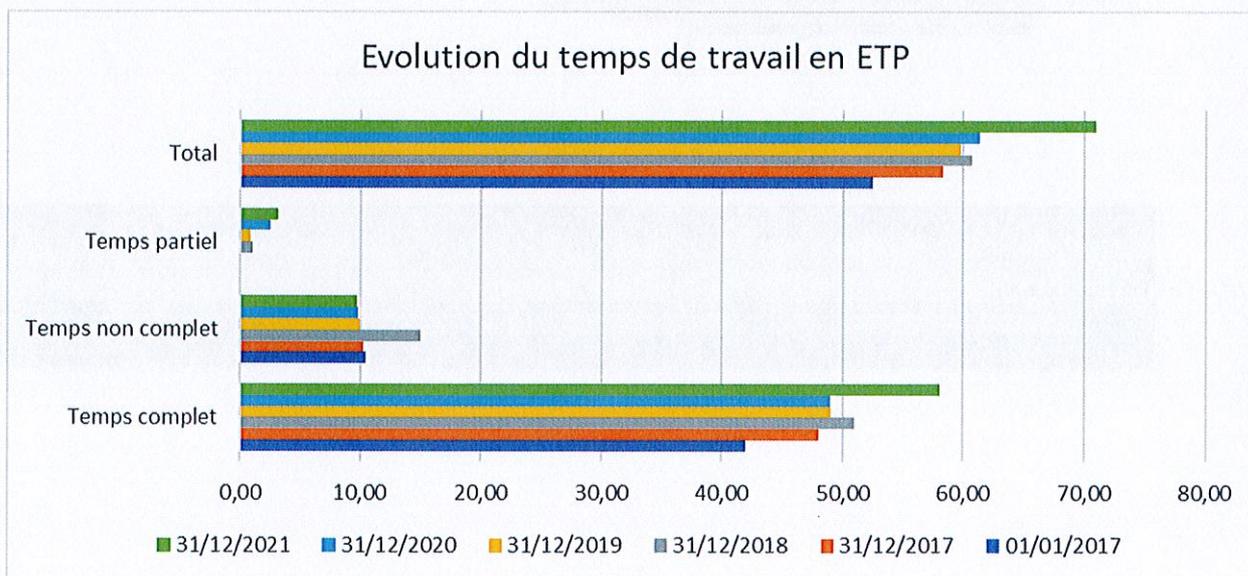
Intitulé	Evolution du temps de travail en ETP au 31/12/2021					
	01/01/2017	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Temps complet	42,00	48,00	51,00	49,00	49,00	58,00
Temps non complet	10,43	10,22	15,00	9,96	9,86	9,71
Temps partiel	0,00	0,00	1,00	0,80	2,50	3,20
Total	52,43	58,22	60,66	59,76	61,36	70,91

On constate une hausse significative du nombre d'équivalents temps plein au 31 décembre 2021, en comparaison à 2020. Cette hausse est liée aux créations de postes suivants et qui ont été pourvus au cours de l'année, il faut toutefois noter que 3 temps complets ne sont pas des emplois permanents mais des contrats de projet limités donc dans le temps :

- Poste de chargé de projet Petites Villes de Demain pourvu en août
- Poste de chargé de projet CRTE pourvu en octobre
- Poste de chargé de projet conseiller numérique pourvu en septembre
- Poste d'instructeur service ADS pourvu en septembre
- Contrat aidé service communication à la place d'un contrat d'apprentissage
- Poste de technicien bocage pourvu en novembre
- Postes animateurs France service à Villers Bocage et Caumont sur Aure pourvus en septembre et octobre

L'ensemble de ces postes précédemment listés bénéficie de participations ou de subventions.

- Poste de directeur de l'environnement (créé suite à la mise en place du nouvel organigramme) pourvu au 1^{er} mars
- Poste d'assistante administrative services à la population créé à la place du poste de chargé de mission PSLA et pourvu en décembre
- Fin de 2 temps partiels pour 2 agents
- Modification de temps de travail d'un agent d'entretien des locaux et d'un agent administratif (enfance/culture)



	EVOLUTION DES EFFECTIFS					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Titulaires	30	37	43	41	43	47
Non titulaires	15	17	20	24	23	29
Autres	13	10	4	1	0	1
Total	58	64	67	66	66	77

Concernant la structure de l'effectif, la hausse du nombre de fonctionnaire est liée aux mouvements de personnels (recrutement de fonctionnaires à la place de contractuels), de nominations fonctionnaires à l'issue des possibilités de maintien en contrat.

La hausse du nombre de contractuels est liée à la création des postes notamment de chargés de projets.

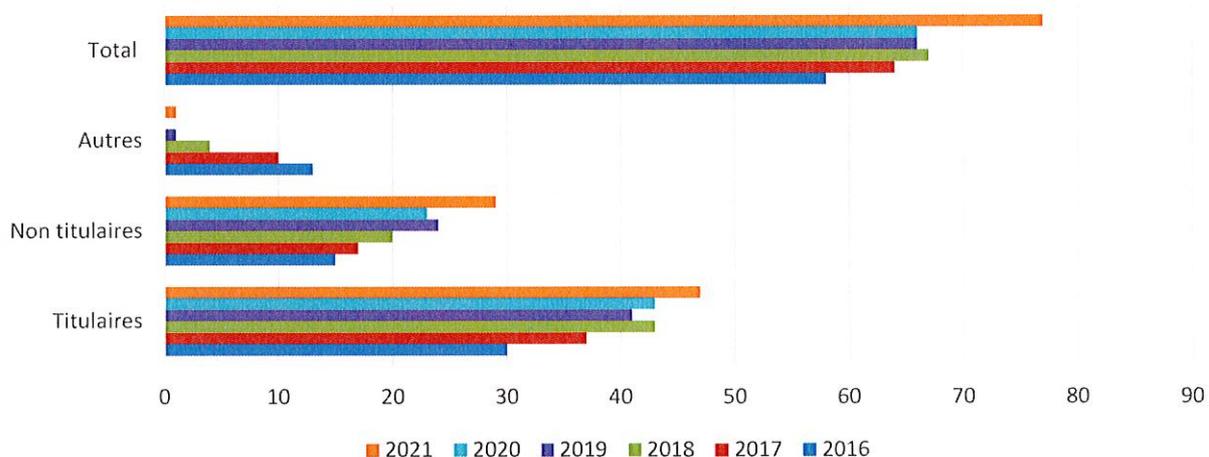
Il convient de noter qu'au 31/12/2021 3 postes étaient vacants et seront pourvus en 2022 :

- Poste de coordinateur politiques publiques et communication
- Poste de chargé de mission PCAET
- Emploi aidé régisseur technique service culture

3 départs en retraite devraient se réaliser en fin d'année 2022 (2 temps complets, un temps non complet).

S'agissant du budget annexe déchets recyclables, l'optimisation des tournées de collecte ne devrait pas modifier le nombre d'ETP mais devrait permettre de diminuer le recours à la BAC pour les remplacements d'agents puisqu'un poste à 28 heures y sera affecté.

EVOLUTION EFFECTIF GLOBAL NOMBRE D AGENT 2016/2021



	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CUI- CAE	10	7	0	0	0	1
Emploi d'avenir	3	1	0	0	0	0
Apprentis	0	2	0	0	1	0
Total	13	10	0	0	1	1

6. La politique d'investissement

6.1 Budget principal

En 2021, les projets intercommunaux d'investissement ont été réalisés ou ont connu un commencement de réalisation à hauteur de 70 %, au regard du budget voté. Ce sont ainsi 3 196 k€ qui ont été mandatés et engagés.

Comptes	BUDGET 2021 (RAR 2020+previsions 2021)	CA 2021 estimé	RAR au 31/12/21	Solde	% réalisation
Opération 101 Matériel					
Total	84 260,01 €	68 387,66 €	4 519,07 €	11 353,28 €	87%
Opération 102 Batiment_Services_généraux_population					
Total	30 504,00 €	9 067,44 €	0,00 €	21 436,56 €	30%
Opération 103 Voirie					
Total	871 956,85 €	744 128,49 €	120 170,28 €	7 658,08 €	99%
Opération 106 Pole_Villers_Bocage					
Total	888 968,45 €	37 604,13 €	60 137,20 €	791 227,12 €	11%
Opération 107 Extension_Maison_des_Services PREMIERE PARTIE URBA DECHET					
Total	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €	0%
Opération 108 Extension_des_Services_bloc 4 DEUXIEME PARTIE					
Total	278 923,02 €	210 483,59 €	15 617,97 €	102,00 €	81%
Opération 124 Politique_Habitat					
Total	46 500,00 €	12 000,00 €	17 000,00 €	17 500,00 €	62%
Opération 125: Espace Multiactivite caumont sur aure MAISON CITOYENNE					
Total	312 784,32 €	0,00 €	0,00 €	312 784,32 €	0%
Opération 131 Equipements_sportifs_et Gymnase de Cahagnes					
Total	46 281,24 €	37 781,01 €	8 392,21 €	108,02 €	100%
Opération 133 Gymnase_Villers					
Total	1 816 013,02 €	376 338,48 €	1 399 742,19 €	39 932,35 €	98%
Opération 134 Terrains_Multisports					
Total	450,00 €	398,04 €	0,00 €	51,96 €	88%
Opération 140: ENFANCE					
Total	6 000,00 €	1 871,99 €	0,00 €	4 128,01 €	31%
Opération 153 Zonage d'Assainissement VAL D'ARRY (pas de recuperation fctva car etude)					
Total	2 573,37 €	0,00 €	2 573,37 €	0,00 €	100%
Opération 154 Zonage d'Assainissement VILLY BOCAGE (pas de recuperation fctva car etude)					
Total	12 080,00 €	5 142,00 €	4 938,00 €	2 000,00 €	83%
Opération 160 Zones_Activités					
Total	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0%
Opération 162 Amenagement paysager de la zone d'activite de Villers Bocage et sa signalétique					
Total	32 413,20 €	0,00 €	31 847,86 €	565,34 €	98%
Opération 170 PLUI_EST(ex VBI)					
Total	14 500,00 €	0,00 €	6 822,00 €	7 678,00 €	47%
Opération 171 PLUI_OUEST(ex ACI)					
Total	12 477,84 €	1 457,76 €	6 822,00 €	4 198,08 €	66%
Opération 174_ADS					
Total	9 900,00 €	6 047,28 €	0,00 €	3 852,72 €	61%
Opération 182 Gens du voyage					
Total	78 000,00 €	0,00 €	0,00 €	78 000,00 €	0%
Opération 190: Culture					
Total	7 400,00 €	6 949,68 €	0,00 €	450,32 €	94%
TOTAL DEPENSES SOUS OPERATIONS	4 570 985,32 €	1 517 657,55 €	1 678 582,15 €	1 322 026,16 €	70%

6.2 Nos partenaires financiers en investissement

Prébochage Intercom a bénéficié, pour ses projets d'investissement, de financements extérieurs à hauteur de 56 %.

Recettes Investissement					
Comptes	BP 2021 (RAR 2020+previsions 2021)	CA 2021 estimé	RAR au 31/12/21	Solde	% réalisation
Opération 101 Matériel					
Total	20 019,33 €	4 403,88 €	0,00 €	15 615,45 €	22%
Opération 102 Batiment_Services_généraux_population					
Total	5 736,78 €	588,00 €	0,00 €	5 148,78 €	10%
Opération 103 Voirie					
Total	401 529,58 €	211 660,97 €	40 000,00 €	149 868,61 €	63%
Opération 106 Pole_Villers_Bocage					
Total	891 777,56 €	0,00 €	603 373,00 €	288 404,56 €	68%
Opération 107 Extension_Maison_des_Services					
Total	55 949,39 €	53 652,83 €	0,00 €	2 296,56 €	96%
Opération 108 Extension_des_Services_bloc 4 DEUXIEME PARTIE					
Total	151 002,63 €	19 900,05 €	89 600,00 €	41 502,58 €	73%
Opération 125: Espace Multiactivite caumont sur aure MAISON CITOYENNE					
Total	312 784,32 €	0,00 €	0,00 €	312 784,32 €	0%
Opération 131 Equipements_sportifs_et Gymnase de Cahagnes					
Total	0,00 €	1 943,00 €	0,00 €	-1 943,00 €	>100%
Opération 133 Gymnase_Villers					
Total	1 278 733,74 €	167 713,36 €	555 630,00 €	555 390,38 €	57%
Opération 134 Terrains_Multisports					
Total	73,82 €	0,00 €	0,00 €	73,82 €	0%
Opération 154 Zonage d'Assainissement VILLY BOCAGE (pas de recuperation fctva car etude)					
Total	9 664,00 €	0,00 €	9 664,00 €	0,00 €	100%
Opération 160 Zones_Activités					
Total	820,20 €	0,00 €	0,00 €	820,20 €	0%
Opération 162 Aménagement paysager de la zone d'activite de Villers Bocage et sa signalétique					
Total	18 060,00 €	0,00 €	18 060,00 €	0,00 €	100%
Opération 170 PLUI_EST(ex VBI)					
Total	5 124,58 €	17 746,00 €	0,00 €	-12 621,42 €	> 100%
Opération 171 PLUI_OUEST(ex ACI)					
Total	2 825,86 €	857,38 €	0,00 €	1 968,48 €	30%
Opération 174_ADS					
Total	1 873,20 €	5 589,00 €	0,00 €	-3 715,80 €	> 100%
Opération 182 Gens du voyage					
Total	78 000,00 €	0,00 €	0,00 €	78 000,00 €	0%
Opération 190: Culture					
Total	1 213,90 €	0,00 €	0,00 €	1 213,90 €	0%
TOTAL RECETTES SOUS OPERATION	3 235 188,89 €	484 054,47 €	1 316 327,00 €	1 434 807,42 €	56%

6.3 BUDGET ANNEXE SPANC (autonome)

8 088 € ont été investis pour le renouvellement du logiciel de facturation.

6.4 BUDGET ANNEXE DECHETS RECYCLABLES (autonome)

Au total, et en incluant les engagements, ce sont 154,9 k€ qui ont été investis pour la politique de gestion des déchets dont :

- 39 618 € pour la réalisation d'une étude relative à l'optimisation des tournées de collecte,
- 6 907 € pour l'équipement de bennes à OM (dont opération de communication)
- 24 214 € pour l'aménagement de la déchèterie de Maisoncelles-Pelvey
- 11 649 € pour l'installation de systèmes de vidéoprotection dans les deux déchèteries,
- 62 727 € pour l'acquisition de tambours, abris bacs, bacs jaunes et OM, PAV verre,
- 4 706 € pour l'équipement administratif des agents (copieurs, téléphones, ordinateur)
- 4 258 € pour l'aménagement des vestiaires et garage

6.5 BUDGET ANNEXE BAT RUE DE VIRE

520 k€ ont été dépensés pour achever la seconde phase de réalisation des travaux et 232 k€ ont été enregistrés au titre des subventions Etat.

Reste en attente la notification de subvention de la Région, à hauteur de 217 k€.

6.6 BUDGET ANNEXE PREBOCAP

Du point de vue comptable, l'opération de construction de Préboicap s'est achevée, en 2021, par la perception des dernières subventions de l'Etat, la Région et l'ADEME.

6.7 BUDGET ANNEXE ZA NOIRES TERRES

Ce budget est un budget de stock, les écritures d'investissement sont donc celles reprenant les variations de stock.

Les travaux sur l'ilot nord ont démarré en 2021, pour un montant de 168,7 k€ et s'achèveront en 2022.

6.8 BUDGET ANNEXE ZA VAL D ARRY

Ce budget est un budget de stock, les écritures d'investissement sont donc celles reprenant les variations de stock.

L'aménagement de la ZA de Val d'Arry se poursuit avec 322,4 k€ dépensés. Cela permettra de créer, au total 97 881 m² de surfaces d'activités, divisées en 7 lots.

6.9 BUDGET ANNEXE PSLA VB VA

3 452 k€ ont été mandatés - engagés en 2021 pour la construction du PSLA de Val d'Arry et celui de Villers Bocage. Le PSLA de Val d'Arry a été achevé cet été, ce sont désormais 20 professionnels de santé qui y exercent leur activité.

L'achèvement du PSLA de Villers Bocage est attendu courant 1^{er} semestre 2022 et a vocation à accueillir 18 praticiens.

Le coût total de l'opération est de 4 020 k€ HT, financée à hauteur de 2 282 k€ par nos partenaires financiers (57 %).

6.10 BUDGET ANNEXE PSLA CAUMONT

1 526 k€ ont été mandatés – engagés en 2021 pour la construction du PSLA de Caumont Sur Aure. Il a vocation à accueillir 13 praticiens mi-2022.

Le coût total de l'opération est de 1 631 k€ HT, financée à hauteur de 1 206 k€ par nos partenaires financiers (74 %).

1. Evolution de la capacité d'autofinancement du budget principal 2022 – 2026

Voici les postulats d'élaboration du budget principal en matière de :

Dépenses de fonctionnement :

- Les charges à caractère général évolueront entre 2021 et 2022 de 208 k€ en intégrant une hausse des dépenses énergétiques et de carburant, la réalisation du programme pluriannuel érosion/ruissellement, haies bocagères, mares, un budget communication en hausse (valisette nouveaux arrivants, Sitactus, guide associations sportives, guide Grandir en Prébocage) ; les autres postes de dépense devant être contenus voire réduits (objectif : +1,2 % par an en moyenne entre 2022 et 2026) ;
- Les charges de personnel anticipent une hausse de 410 k€ entre 2021 et 2022 et devront ensuite être contenues à +0,9 % en moyenne entre 2022 et 2026.
- Les subventions aux associations prévoient une augmentation de 147 k€ entre 2021 et 2022 (dont 74 k€ pour l'enfance jeunesse justifiés par un rattachement de charge sur les années précédentes qui diminue artificiellement le montant réellement versé en 2021, 21 k€ au titre de l'augmentation annuelle des conventionnements signés avec les associations d'accueil de loisirs (+5 % par an) et 40 k€ pour les ateliers numériques dont la convention ne sera signée que début 2022. Elles devront être stabilisées ensuite à +3% en moyenne et par an.

Recettes de fonctionnement :

- Les concours de l'Etat (DGF) sont attendus en diminution de 12 k€ entre 2021 et 2022 puis stabilisés ;
- Les subventions de nos partenaires vont augmenter de 328 k€ entre 2021 et 2022, tenant compte des financements de postes créés et des participations de l'Agence de l'Eau et du Département aux programmes environnementaux.
- Les impôts locaux sont prévus en hausse, en moyenne de 1% par an, intégrant ainsi la revalorisation des bases d'imposition. Aucune hausse des taux d'imposition n'a été prévue dans la prospective, à l'exception de la GEMAPI qui est la conséquence directe du programme environnemental de l'intercommunalité.

A noter également que la prise des compétences eau et assainissement n'est pas comprise dans la prospective.

Compte tenu de ces postulats, le niveau d'épargne brut évolue de la manière suivante :

(K€)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total CAF brute	696	287	162	111	57	3
Taux épargne brute BP PBI	10,3 %	4,0 %	2,3 %	1,6 %	0,8 %	0 %

Le niveau d'épargne brute (=différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement) 2022 - 2026 doit être conforme au ratio généralement admis entre 8 % et 15 %. Il permet, a minima, le remboursement du capital de la dette, d'absorber les « chocs » en fonctionnement et de financer une partie des projets d'investissement.

On constate qu'à compter de 2022, le niveau d'épargne brute passe en deçà du ratio de solvabilité et se dégrade chaque année. Pour y remédier, il est nécessaire que Prébocage Intercom recouvre des recettes nouvelles et / ou réalise des économies de fonctionnement de l'ordre de :

(K€)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Economies / recettes nouvelles		+285	+285 +115	+400 +50	+450 +55	+505 +55
Total CAF brute	696	572	562	561	564	563
Taux épargne brute BP PBI	10,3 %	8 %	8 %	8 %	8 %	8 %

A noter que nous ne serons destinataires des notifications de l'Etat en matière de dotation et de fiscalité qu'aux mois de mars - avril et qu'à partir de là, nous serons en mesure d'affiner la prospective.

S'agissant des **dotations de l'Etat**, rappelons qu'elles tiennent compte à la fois de la population, du potentiel fiscal mais également du **Coefficient d'Intégration Fiscal**. Ce dernier permet de mesurer l'intégration de l'EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

Le principe est simple : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences. Dès lors, plus les communes auront « joué le jeu » de l'intercommunalité, plus la DGF sera valorisée.

En 2021, le niveau du CIF de Prébocage Intercom est égal à 0,414042. Cela signifie que sur 1 € versé par le contribuable, 59 cts sont à destination de sa commune et 41 cts à destination de son EPCI.

Plus le CIF est élevé (dans la limite de 0,6) plus la DGF perçue est importante. Ce mécanisme sert à inciter les communes à transférer des compétences à l'EPCI. A noter que des garanties permettent à certains EPCI d'être protégés contre toute baisse de leur dotation par habitant par rapport à l'année précédente, en fonction du niveau de leur CIF, qui doit, pour les communautés de communes, être supérieur à 0,5.

Pour rappel, il faut prendre en compte le décalage entre le transfert de compétence et son intégration dans le calcul du CIF (CIF calculé en prenant les Attributions de Compensation N-2).

De la même manière, le CIF est pris en compte dans le calcul des dispositifs de péréquation tels que le FPIC qui bénéficie à la fois à l'EPCI mais également à ses communes membres. La fin progressive de l'attribution du fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) a fortement pénalisé les recettes fiscales de l'intercommunalité. Cette fin d'attribution s'explique en raison de l'insuffisance de notre effort fiscal agrégé (EFA = indicateur permettant d'évaluer la pression fiscale exercée sur les contribuables de la commune) qui doit être supérieur à 1. Or, en 2021, l'EFA de Prébocage Intercom était de 0,977928.

(K€)	2018	2019	2020	2021	2022	Evol moyenne 2018 - 2022
FPIC	204	116	105	0	0	-100 %

- L'un des enjeux est, pour Prébocage Intercom et ses communes membres de travailler sur l'augmentation du niveau de CIF. La prudence s'imposera toutefois car l'enveloppe de DGF, stable sur le présent mandat présidentiel, peut être amenée à diminuer au cours des prochaines années.
- Plus largement, l'élaboration d'un pacte fiscal et financier permettrait de mener un diagnostic global et d'étudier les relations entre communes et communauté en concertation avec les élus locaux.

2. Dépenses de Fonctionnement budget principal

2.1 Dépenses de personnel

(K€)	2021 estimé	2022	2023	2024	2025	2026	Evol moyenne 2022-2026
Personnel extérieur	52	80	81	82	83	85	+2 %
Rémunération et charges	1 810	2 197	2 230	2 208	2 241	2 274	+0,9%
Assurance du personnel	31	29	30	31	32	33	+3 %
Médecine de prévention	8	6	6	6	6	6	+1 %
Total dépenses de personnel	1 901	2 312	2 347	2 327	2 362	2 398	+0,9 %

Les **principales mesures attendues en 2022** sont les suivantes :

- Les différents mouvements de personnels et créations de postes en 2021 auront un impact plus important sur le budget 2022 car il conviendra de les prévoir en année pleine.
- Les congés maternité démarrés en 2021 se poursuivront début 2022, deux nouveaux congés seront aussi à remplacer.
- Le reclassement des agents de catégorie C lié aux différentes augmentations du SMIC est intervenu le 1^{er} janvier 2022. Il entraîne non seulement une augmentation de la rémunération des agents de cette catégorie, majoritaires dans l'effectif de Pré Bocage Intercom, mais entraîne aussi, grâce à des bonifications d'ancienneté, des évolutions de carrières plus rapides.
- A cela s'ajoute la mise en place d'une cotisation CNFPT pour financer l'apprentissage (0.05% de plus) et une augmentation des cotisations au centre de gestion du Calvados.
- Pour rappel, le contrat d'assurance du personnel a été renégocié en fin d'année 2021.

➔ Sur la période 2022 – 2026, il sera nécessaire de contenir l'évolution de la masse salariale à +0,9 % en moyenne par an.

2.2 Participations et subventions

(K€)	2021 estimé	2022	2023	2024	2025	2026	Evol moyenne 2022-2026
BA Bâtiment rue de Vire	0	30	0	0	0	0	-100 %
BA Prébochap	7	37	30	35	35	35	-1,4 %
BA PSLA Caumont	1	27	0	0	0	0	-100 %
SDEC Energie	8	10	10	10	10	10	0 %
SIVOM Caumontais*	48	60	60	60	60	60	0 %
SMSA**	29	32	32	32	32	32	0 %
EPIC OT	113	113	113	113	113	113	0 %
Total participations	206	309	245	250	250	250	-5,2 %

En 2022, il sera nécessaire d'abonder le **budget annexe Bâtiment rue de Vire** de 30 k€ par le budget principal afin d'équilibrer la section d'investissement. A noter que la quasi-totalité des espaces est désormais louée.

A compter de 2022, le budget principal abondera en moyenne chaque année le **budget annexe Prébochap** de 37 k€. En effet, le choix est fait de faire preuve de prudence en matière de recettes des locataires (il s'agit d'une pépinière d'entreprises), d'affecter des charges de personnel à l'entretien extérieur et au nettoyage des locaux, et de flécher une partie de cet abondement au remboursement du capital de l'emprunt.

Uniquement en 2022, le budget principal versera une subvention d'équilibre au **budget annexe PSLA Caumont sur Aure** (27k€) et ce, en attendant son ouverture mi-2022. A partir de là, le budget s'équilibrera naturellement par les loyers des professionnels de santé.

*Une étude financière portant sur la reprise en régie directe de la gestion du gymnase de Caumont sur Aure sera réalisée d'ici l'été 2022. L'augmentation de 12 k€ entre 2021 et 2022 s'explique par la hausse des combustibles et les diverses réparations.

**En 2022, le Syndicat Mixte de la Seullès et de ses affluents sera dissout. Chaque communauté de communes devra réfléchir à la meilleure manière de poursuivre l'activité du SMSA sur son territoire.

Subventions aux associations :

(K€)	2021 estimé	2022	2023	2024	2025	2026	Evol moyenne 2022-2026
Associations Culture	144	150	150	150	150	150	0 %
Associations Sport	122	125	125	125	125	125	0 %
Associations enfance jeunesse	339*	433	455	478	502	527	+5 %
Associations numérique	0	40	40	40	40	40	0 %
Association UCIA et économie	3	7	7	7	7	7	0 %
Total subventions	608	755	777	799	823	848	+3 %

*Attention, un rattachement de charges sur exercice antérieur a été constaté ce qui diminue « artificiellement » le montant de 74 k€. Le total des subventions versées aux associations enfance-jeunesse en 2021 doit donc être ramené à 413 k€.

Pour rappel, voici l'évolution des subventions versées aux associations depuis 2018 :

(K€)	2018	2019	2020	2021
Associations Culture	164	169	139	144
Associations Sport	122	125	124	122
Associations enfance jeunesse	336	513	350	339
Associations numérique	51	71	39	0
Association UCIA et économie	5	6	4	3
Total subventions	678	884	656	608

➔ **Prébochage Intercom s'engage à soutenir financièrement les associations du territoire qui contribuent à la cohésion sociale et à notre dynamisme.**

2.3 Autres dépenses de fonctionnement

(K€)	2021 estimé	2022	2023	2024	2025	2026	Evol moyenne 2022 - 2026
Charges à caractère général	1 150	1 358	1 386	1 394	1 409	1 425	+1,2 %
Indemnités, frais mission élus, divers	140	143	144	146	147	149	+1 %
Intérêts de la dette	0	5	4	6	7	13	+28 %
Charges exceptionnelles	77	2	2	2	2	2	0 %
Provisions pour risque	0	1	1	1	1	1	0 %
Atténuations de produits	1 973	1 975	1 975	1 975	1 975	1 975	0 %
Total autres dépenses	3 340	3 484	3 512	3 524	3 541	3 565	+0,6 %

Afin d'engager sa **transition écologique et durable**, et sans prétendre à l'exhaustivité, l'intercommunalité mènera diverses actions durant son mandat :

- Des programmes pluriannuels relatifs à la restauration des cours d'eau, à la plantation des haies bocagères, à la lutte contre l'érosion, le ruissellement, à la préservation des mares. Toutes les actions étant détaillées dans le Contrat Territorial Eau Et Climat, en partenariat avec l'Agence de l'Eau ;
- La sensibilisation des citoyens au travers du Plan Climat Air Energie Territorial ;
- L'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial dont l'objectif est de relocaliser l'agriculture et l'alimentation sur notre territoire en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines ;
- La mise en œuvre du Plan Paysage, comme outil de prise en compte du paysage, qu'il s'agisse de sa protection, sa gestion ou de son aménagement dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture).

Dans le but d'organiser une **large promotion de Prébocage Intercom** autour des évènements qui l'animent, les élus communautaires reconduiront des temps forts culturels, très prisés du public : Nuits de la lecture, Festival Les Pieds dans les Etoiles, Été culturel, Itinéraires en quête d'artistes, Regards Croisés, Jeunes programmeurs, ... Sans oublier le Pass'Culture, qui s'adresse aux jeunes de 15 à 18 ans et qui facilite leur accès à la culture (sorties, offres numériques).

Sur le **volet numérique**, Prébocage Intercom lancera prochainement sa plateforme digitale Sitactus, au service des habitants, des élus, des acteurs socioéconomiques. Disponible gratuitement sur smartphone elle permettra de rendre visible l'action de tous les acteurs : commerçants, producteurs, artisans, associations, collectivités. Cela répond aux nouvelles pratiques des citoyens « connectés » : il faut que ce soit instantané, immédiat et réactif.

Des ateliers numériques pour tous ainsi que des permanences et des ordinateurs en libre-service sont actuellement déployés au sein des Espaces France Service de Villers Bocage, Les Monts d'Aunay, Caumont sur Aure. Ils sont essentiels pour s'approprier les outils, faciliter son quotidien et accéder aux services et démarches en ligne.

Le Portail famille poursuit son déploiement pour faciliter l'inscription en ligne aux centres de loisirs.

3. Evolution des dépenses de fonctionnement 2022 – 2026

3.1 Budgets SPA

(K€)	2021 estimé	2022	2023	2024	2025	2026	Evol moyenne 2022 - 2026
BA Bâtiment rue de Vire	12	25	25	25	25	25	+0 %
BA Préboicap	41	38	38	38	38	38	+0 %
BA PSLA Caumont	1	50	40	40	40	40	-5,4 %
BA PSLA VB VA	24	86	86	86	86	87	+0,3 %
BP PBI	6 055	6 860	6 881	6 900	6 976	7 061	+0,7 %
Total dépenses de fonct.	6 133	7 059	7 070	7 089	7 165	7 251	+0,7 %

3.2 Budgets autonomes

(K€)	2021 estimé	2022	2023	2024	2025	2026	Evol moyenne 2022 - 2026
BA Déchets recyclables	2 105	2 293	2 373	2 449	2 528	2 611	+3,3 %
BA SPANC	125	133	136	139	142	146	+2,3 %

S'agissant du **budget annexe Déchets Recyclables**, la prospective part des postulats suivants :

- Evolution des charges énergétiques de 5% par an en moyenne
- Evolution des prestations de service de 6,2 % par an en moyenne
- Evolution de la TGAP de 5% par an en moyenne
- Evolution de la masse salariale de 1,4 % par an en moyenne
- Evolution de la contribution au SEROC de 5% par an en moyenne
- En 2022, une enveloppe de 20 k€ est inscrite pour la réalisation d'une étude relative à l'instauration d'une redevance spéciale pour les professionnels en déchèterie.

Afin d'équilibrer le budget, la redevance incitative devra augmenter de 3,3 % par an, avec un fonds de roulement de 30 jours de trésorerie et en ayant recours à une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire.

Concernant le budget annexe SPANC, la prospective part des postulats suivants :

- Evolution des prestations de service pour la réalisation des contrôles de bon fonctionnement de 3 % par an en moyenne. A noter que le marché public sera renouvelé en 2022.
- Evolution de la masse salariale de 1,3 % par an en moyenne

Afin d'équilibrer le budget, les tarifs devront augmenter à compter de 2023, afin de retrouver un niveau de résultat courant positif.

4. Les recettes de fonctionnement du budget principal

4.1 Concours de l'Etat et subventions

(K€)	2021 estimé	2022	2023	2024	2025	2026	Evol moyenne 2022 - 2026
Dotation globale de fonct.	1 107	1 095	1 095	1 095	1 095	1 095	0 %
Subventions	429	757	712	652	652	652	-3,7 %
Total concours de l'Etat et subventions	1 536	1 852	1 807	1 747	1 747	1 747	-1,4 %

L'estimation de la dotation globale de fonctionnement est à la baisse entre 2021 et 2022, compte tenu de la baisse régulière constatée depuis 2018 des parts dotation d'intercommunalité et dotation de compensation. Nous connaissons les montants réellement attribués courant avril.

(K€)	2018	2019	2020	2021	2022	Evol moyenne 2018 - 2022
Dotation d'intercommunalité	720	683	682	649	640	-2,9 %
Dotation de compensation	487	476	470	458	455	-1,7 %
Total dotation globale de fonctionnement	1 207	1 159	1 152	1 107	1 095	-2,4 %

Assurément, la baisse régulière de la DGF pénalise le résultat de fonctionnement de l'intercommunalité.

S'agissant des subventions de nos partenaires, elles constatent une hausse de 328 k€ entre 2021 et 2022. En effet, l'intercommunalité bénéficie de différentes aides à l'ingénierie accordées par l'Etat, le Département et l'Agence de l'Eau. Elles sont notamment fléchées vers les postes de conseiller numérique, agents des Espaces France Services, chargés de mission Petites Villes de Demain et CRTE, chargé PCAET, techniciens bocage et rivières.

Or, certaines de ces aides ne sont que temporaires, elles facilitent le lancement d'une nouvelle politique publique ou d'une mission particulière et ont vocation à s'éteindre, souvent au bout de 2 ans (ex : chargé CRTE, chargé PCAET, conseiller numérique). Cela nécessite d'être très vigilant quant à la reconduction des emplois sans financement extérieur.

4.2 Fiscalité

(K€)	2021 estimé	2022	2023	2024	2025	2026	Evol moyenne 2022 - 2026
Impôts locaux	2 595	2 634	2 656	2 682	2 706	2 739	+1 %
Attribution de compensation	288	288	288	288	288	288	0 %
GEMAPI	93	129	129	129	129	129	0 %
Taxe de séjour	19	23	23	23	23	23	0 %
Fraction de TVA	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	0 %
FCTVA	0	20	20	20	20	20	0 %
Autres attributions	401	401	401	401	401	401	0 %
Total fiscalité	4 896	4 995	5 017	5 043	5 067	5 100	+0,5 %

S'agissant des impôts locaux, l'assiette d'imposition suit désormais le rythme de l'inflation, de 3,4 % entre 2021 et 2022, ce qui laisse espérer une recette supplémentaire de 39 k€. Les années suivantes, la prospective prévoit + 2 % d'augmentation des bases entre 2022 et 2023 puis 1% chaque année.

La taxe GEMAPI s'adapte aux engagements pris par Prébocage Intercom dans le Contrat Territorial Eau et Climat. Une augmentation de 36 k€ est prévue entre 2021 et 2022, ce qui représente 5,1 € en moyenne par habitant et par an.

4.3 Autres recettes (produits des services, ...)

(K€)	2021 estimé	2022	2023	2024	2025	2026	Evol moyenne 2022 - 2026
Ventes de produits	70	68	68	69	69	69	0 %
Atténuations de charges	94	99	90	90	90	90	-2,4 %
Autres produits de gestion	81	122	48	48	48	48	-20,6 %
Produits exceptionnels	68	10	10	10	10	10	0%
Total autres recettes	313	299	216	217	217	217	-7,7 %

Les atténuations de charges sont liées aux remboursements sur charges de personnel (absentéisme, tickets restaurant, ...). En 2022, elles sont attendues en hausse de 6 k€ compte tenu des congés maternité et de la hausse des effectifs qui impacte le remboursement des tickets restaurant.

Les autres produits de gestion incluent les revenus des immeubles (OBI Pub, Brasserie de l'Odon, AXM Industrie, ...) et, en 2021 et 2022 le reversement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe ZA des Noires Terres.

Enfin, les produits exceptionnels 2021 ont enregistré la vente d'un terrain à la SCI L'embranchement (47 k€), situé ZA de Coulvain.

5. Evolution des recettes de fonctionnement 2022 – 2026 des budgets SPA

(K€)	2021 estimé	2022	2023	2024	2025	2026	Evol moyenne 2022 - 2026
BA Bâtiment rue de Vire	32	94	64	64	64	64	-9,2 %
BA Prébocap	87	96	93	102	102	102	+1,5 %
BA PSLA Caumont	1	52	72	72	72	72	+8,5 %
BA PSLA VB VA	35	89	125	125	125	125	+8,9 %
BP PBI	6 745	7 146	7 040	7 007	7 030	7 066	-0,3 %
Total recettes de fonct.	6 900	7 477	7 394	7 370	7 393	7 429	-0,2 %

6. Une intercommunalité engagée dans la relance de l'économie grâce à ses investissements

Sur la période 2022 - 2026, ce sont **12,5 M€** que l'intercommunalité souhaite investir dans ses projets structurants dont 1 679 k€ de crédits 2021 reportés.

Malgré un contexte financier complexifié sur la mandature 2020 - 2026 par la crise sanitaire et ses conséquences économiques, fiscales et budgétaires, Prébocage Intercom fait le choix d'une politique d'investissement volontariste, de nature à contribuer à la relance économique du territoire.

Pour ce faire, elle mobilisera au maximum les différents dispositifs de relance mis en place à l'échelle européenne, nationale, régionale et départementale (CRTE, Petites Villes de Demain, contrats de territoire, appels à projets, ...).

PROGRAMME (TTC)	2022	2023	2024	2025	2026	2022 - 2026
	97 959 €					
	24 k€ véhicule pôle citoyeneté 12 k€ véhicule service technique					
101 MATERIEL	38 k€ matériels informatique 6,6 k€ mobilier 12,8 k€ chariot, tente événementiels, aménagement agence postale Val d'Arry	44 600 € 38 k€ matériels informatique 6,6 k€ mobilier	276 359 €			
102 BÂTIMENT SERVICES GENERAUX	91 200 € 8,4 k€ autolaveuse 1,2 k€ défibrillateur 1,2 k€ signalétique 32,4 k€ marquise, interphone 48 k€ parking agents	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	211 200 €
103 VOIRIE	820 171 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	3 620 171 €
106 PÔLE VILLERS BOCAGE	657 187 €	679 778 €	0	0	0	1 336 965 €
107 EXTENSION MSAP PÔLES AMENAGEMENT - ENVIRON.	251 380 € Aménagement services communautaires	0 €	0 €	0 €	0 €	251 380 €
108 EXTENSION MSAP PÔLE ADMINISTRATION	18 378 €	0 €	0 €	0 €	0 €	18 378 €

PROGRAMME (TTC)	2022	2023	2024	2025	2026	2022 - 2026
111 BOUCLES VELO	36 000 € Circuits VTT Les Monts d'Aunay	0 €	0 €	0 €	0 €	36 000 €
124 POLITIQUE HABITAT	82 000 € 47 k€ dispositif habiter Mieux (dont report 2021 17 k€) 35 k€ étude habitat	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	202 000 €
125 MAISON CITOYENNE CAUMONT S/AURE	312 785 €	0 €	0 €	0 €	0 €	312 785 €
131 EQUIPEMENTS SPORTIFS	224 393 € 165 k€ piste d'athlétisme Les Monts d'Aunay	150 000 € 50 k€ étude faisabilité gymnase les Monts d'Aunay 50 k€ MOE gymnase Caumont sur Aure	1 100 000 € 1 M€ gymnase Caumont sur Aure 100 k€ gymnase Les Monts d'Aunay	2 050 000 € 2 M€ gymnases Caumont sur Aure et les Monts d'Aunay	900 000 € 900 k€ gymnase Les Monts d'Aunay	4 474 393 €
132 GYMNASSE VAL D'ARRY	9 720 €	0 €	5 000 €	0 €	5 000 €	19 720 €
133 GYMNASSE VILLERS	1 510 596 €	0 €	5 000 €	0 €	5 000 €	1 520 596 €
134 TERRAINS MULTISPORTS	0 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	20 000 €
140 ENFANCE	10 080 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	30 080 €

PROGRAMME (TTC)	2022	2023	2024	2025	2026	2022 - 2026
152 FONDS CONCOURS ASSAINISSEMENT (ZONAGE)	20 318 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20 318 €
153 ZONAGE ASSAINISSEMENT VAL D'ARRY	2 573 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 573 €
154 ZONAGE ASSAINISSEMENT VILLY BOGAGE	4 938 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 938 €
162 AMENAGEMENT PAYSAGER ZA VILLERS BOGAGE	31 848 €	0 €	0 €	0 €	0 €	31 848 €
170 PLUI EST	13 422 €	0 €	0 €	0 €	0 €	13 422 €
171 PLUI OUEST	13 422 €	0 €	0 €	0 €	0 €	13 422 €
190 CULTURE	11 785 €	50 000 € 40 k€ étude EPFN site Villers Bogage	10 000 €	10 000 €	10 000 €	91 785 €
TOTAL INVESTISSEMENTS	4 220 154 €	1 694 378 €	1 934 600 €	2 874 600 €	1 784 600 €	12 508 333 €

N'ont pas été inscrits au plan pluriannuel d'investissement 2022 – 2026 :

- Les éventuelles révisions des PLUI et du SCOT
- La création d'un site culturel dédié sur la commune de Villers Bogage
- La réflexion portant sur la piscine de Villers Bogage
- L'aménagement du bâtiment « Gitem » de les Monts d'Aunay

Ces investissements seront financés de la manière suivante :

	2022	2023	2024	2025	2026	2022 - 2026
Epargne nette	522 k€	512 k€	511 k€	492 k€	453 k€	2 491 k€
Subventions d'équipement	1 799 k€	68 k€	702 k€	1 335 k€	602 k€	4 507 k€
FCTVA	618 k€	272 k€	312 k€	466 k€	287 k€	1 955 k€
Emprunt			300 k€	600 k€	400 k€	1 300 k€
Mobilisation du fonds de roulement	1 280 k€	841 k€	110 k€	-19 k€	41 k€	2 254 k€
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	4 220 k€	1 694 k€	1 935 k€	2 875 k€	1 785 k€	12 508 k€

	2022	2023	2024	2025	2026
FONDS DE ROULEMENT FINAL	2 607 k€	1 765 k€	1 656 k€	1 675 k€	1 633 k€

Le fonds de roulement initial, début 2022, est de 3 887 202 € (= résultats cumulés fonctionnement et investissement estimés 2021). Le niveau acceptable du fonds de roulement est fixé à 1 650 k€ (3 mois).

S'agissant des **zones d'activité économique**, Prébochage Intercom ambitionne de poursuivre l'aménagement des zones situées à :

- Villers Bocage - fin Ilot Nord et extension sud soumise à acquisition foncière,
- Val d'Arry - 2^{ème} tranche de travaux dédiés à l'aménagement de 5 lots
- les Monts d'Aunay - étude d'aménagement de la parcelle propriété de PBI en vue de créer 5 lots sur une surface de 11 818 m² (un budget annexe dédié sera créé en 2022)
- Seulline - réacquisition d'une parcelle et lancement d'une étude d'aménagement sur une zone de 64 940 m² (un budget annexe dédié sera créé en 2022)

Répondant ainsi aux enjeux de développement économique et d'emploi du territoire.

Les membres de la Conférence des Maires, réunis le 26 janvier 2022 ont débattu sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir débattre sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2022.